

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1243

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes (APIE) 2022 - Seconde phase - Lancement de l'appel à projets 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihî, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1243**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes (APIE) 2022 - Seconde phase - Lancement de l'appel à projets 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le deuxième site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants, dont 23 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 5^{ème} année consécutive, Lyon se classe parmi les 3 premières villes françaises où il fait bon étudier (classement du magazine l'Étudiant), le territoire étant en effet reconnu pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique qu'il propose aux étudiants.

Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants (MDE). Située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de 50 associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu d'accueil, d'information et de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à la valorisation plus générale du territoire.

Depuis la création, en 2016, d'un service commun entre la Métropole et la Ville de Lyon, la Métropole propose, pour le compte des 2 collectivités, de nombreuses actions dans le domaine de la vie étudiante, que la Ville de Lyon contribue à financer à travers sa participation annuelle à ce service.

S'agissant du soutien aux associations étudiantes (subventions ou cotisations), 2 budgets ont été votés en 2022 par les 2 collectivités (28 000 € pour la Ville et 44 000 € pour la Métropole), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial de celles-ci.

La Métropole et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes, ainsi que leur soutien à des projets en lien avec les étudiants, qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale de ces derniers.

II - L'APIE

Les objectifs de l'APIE sont les suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité,
- stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité,
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Métropole et la Ville de Lyon portent sur les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination,
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

L'appel à projets se déroule annuellement en 2 phases.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants métropolitains,
- les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission d'analyse des dossiers déposés,
- l'APIE ne finance pas les voyages d'étude, d'agrément et l'organisation de galas et congrès.

III - Subventions attribuées lors de la 1^{ère} phase de l'appel à projets 2022

Par délibération du Conseil n° 2022-1006 du 14 mars 2022, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement pour un montant total de 24 000 € au profit de 17 associations étudiantes retenues dans le cadre de la 1^{ère} phase de l'APIE 2022.

IV - Propositions de financement pour la 2^{ème} phase de l'appel à projets 2022

Le dépôt des dossiers dans le cadre de l'APIE 2022 a eu lieu du 14 mars au 29 avril 2022. Sur 32 dossiers reçus, 25 dossiers ont été retenus au total, dont 13 pour un financement de la Métropole. Ces projets se classent dans les champs thématiques suivants.

1° - Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs

a) - Association festival Un Doua de Jazz

Cette association organise la 29^{ème} édition du festival Un Doua de Jazz qui aura lieu du 14 au 20 octobre 2022.

Un groupe d'étudiants de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon a initié en 1993 le seul festival français de jazz étudiant. En 2000, les organisateurs ont proposé en plus du festival, un Off avec une série de concerts gratuits et de *master class*, tout au long de l'année.

C'est d'emblée un festival ouvert au grand public et sur la cité. Dès 2003, le festival s'impose sur la scène jazz régionale, par sa programmation professionnelle, en collaboration avec des clubs et festivals de la région. À partir de 2013, l'association obtient le label entrepreneur de spectacle et crée le tremplin Un Doua de jazz jeune (UDDJ) qui permet à de jeunes artistes de partager la scène avec de grands noms.

Cette année, pour la 29^{ème} édition, l'association souhaite intensifier le festival Off avec de nouveaux événements et partenaires, faire venir des artistes de renommée internationale et organiser 4 à 6 soirées avec 1 ou 3 artistes de renommée locale et internationale.

Le budget prévisionnel est de 28 550 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

b) - Graines électroniques

L'association des Graines électroniques a été créée en 2019 par des étudiants de divers horizons, souhaitant mettre en lien la musique électronique et l'organisation d'événements écoresponsables.

Cette année, l'association organise le festival Graines électroniques au mois de septembre. Ce festival rassemble les univers de la musique électronique et de la transition écologique dans un même événement.

Le budget prévisionnel est de 4 000 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

c) - Association Solidari'Terre

Cette association organise la 4^{ème} édition du *Earth Sound Festival*, festival de musique, d'arts et d'initiatives solidaires, durables.

Ce festival se déroule le 3 septembre 2022 au HEAT, 70 quai Perrache, avec des expositions, tables rondes, vide dressing et d'autres activités ainsi qu'une soirée avec des DJ.

Ainsi, au cours de la journée, il y aura :

- l'organisation d'une tombola,
- des associations et artistes présents (tables rondes, set de music, retour d'expérience, etc.),
- l'organisation d'un vide dressing avec *dress code*, une association spécialisée dans la mode et/ou des influenceurs,
- un *food truck* avec des produits régionaux,
- des ateliers *Do it yourself* (DIY) (faire sa propre lessive, déodorant, dentifrice, etc.),
- un *live-painting* et une exposition de photos.

La soirée sera animée par 2 *disc-jockeys* à 18h et 19h.

Le budget prévisionnel est de 8 276 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

d) - Conseil corporation étudiants EM Lyon

L'association souhaite organiser la 6^{ème} édition du festival MANE qui aura lieu le 15 octobre 2022.

Cet événement se déroule sur une journée avec un après-midi dédié à une exposition d'artistes métropolitains et une soirée réunissant 3 têtes d'affiches de la scène électronique française. L'exposition se fera sur le thème de l'art urbain et permettra de démocratiser l'art à travers des œuvres diverses (photo, cinéma, danse, graphie, etc.).

Le budget prévisionnel est de 35 504 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

e) - Arkel

Cette association souhaite organiser 2 projets sur le territoire :

- un 1^{er} projet qui consiste à mettre en place des ateliers artistiques et corporels réguliers, ouverts à tous les étudiants, qui se déroulent tout au long de l'année à l'université Lumière Lyon 2, sur le campus Porte des Alpes et à la MDE.

- un 2^{ème} projet qui porte sur le festival Semaine des arts en avril 2023 et qui a pour but de réunir les actions et les projets de différentes associations culturelles, artistiques et de solidarité des universités de Lyon. Un programme commun, pluridisciplinaire et varié sera proposé avec des ateliers participatifs et des spectacles.

Le budget prévisionnel est de 9 355 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 200 €.

f) - Association des élèves ingénieurs des travaux publics d'État (AEITPE)

Cette association organise la 33^{ème} édition du festival Les rencontres théâtrales de Lyon, qui sont appelées ReuTeuLeu, du 30 janvier au 3 février 2023.

Ces rencontres se dérouleront au sein de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) de Vaulx-en-Velin. L'école sera décorée au thème de ces rencontres, qui regroupent près de 100 artistes invités autour d'un campus de 1 400 étudiants.

Les journées sont rythmées par 2 pièces de théâtre et les soirées par des concerts et des animations. La programmation se fait autour d'artistes de Lyon et de Vaulx-en-Velin ainsi que de nombreuses troupes de théâtre internationales.

Le budget prévisionnel est de 28 800 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

g) - Dram'Aède

Cette association inter-écoles et universités a pour objectif de développer les relations inter-établissements en rassemblant autour d'un objectif artistique commun.

L'association propose la production du spectacle La fiancée du ciel sur le thème de l'aviation féminine des années 1920. Écrite et conçue par des étudiants, elle est qualifiée pour la finale du concours national du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), à Nancy les 2 et 3 juin 2022. Le projet consiste à organiser une représentation du spectacle pour le grand public avec la location d'une salle municipale et pour une captation.

Le budget prévisionnel est de 3 100 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

2° - L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination**a) - Conseil corporation étudiants EM Lyon**

Cette association a pour projet d'accompagner une mission scientifique afin d'assister des biologistes en méditerranée dans le recensement et l'observation comportementale de la faune marine et de son environnement.

Une base de données sera ainsi alimentée OBSenMer servant à cette analyse. Ce projet aura lieu une semaine en juillet par 6 membres des initiatives étudiantes Scientia et *carpe diem*. Celles-ci participeront à des campagnes de sensibilisation à l'écologie et à la préservation de la biodiversité dans Lyon.

Le budget prévisionnel est de 5 190 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

b) - Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) Lyon Métropole

Cette association a la volonté avec l'association BelleBouffe de proposer un événement permettant de mettre en visibilité le paysage alimentaire des étudiants lyonnais.

Cet événement a pour but d'impulser une transition des pratiques alimentaires vers plus de durabilité et de justice alimentaire. Il aura lieu à la MDE à la rentrée universitaire.

Le budget prévisionnel est de 8 100 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

c) - Association ski club EM Lyon

Cette association organise la 25^{ème} édition du projet solidaire Vallée au cœur.

Cet événement permet à plus de 50 élèves de CM1-CM2 d'une école du réseau d'éducation prioritaire de découvrir les sports d'hiver dès décembre.

La mobilisation des équipes commence en janvier et se terminera avec le voyage au ski ainsi que la représentation théâtrale en décembre. Les enfants présenteront un spectacle théâtre début décembre devant leurs parents, des étudiants et des enseignants.

Le budget prévisionnel est de 11 700 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

3° - L'accueil des étudiants et la solidarité internationale - ESN CosmoLyon

Cette association, créée en 2003, résidente à la MDE, a pour objectif l'accueil des jeunes en mobilité internationale à Lyon dans le cadre de leurs études, d'un stage ou tout autre projet.

Le projet *Welcome Weeks* permet, chaque année, de faciliter l'arrivée des jeunes en mobilité, en permettant la création d'une communauté interculturelle. La Métropole lyonnaise est un des lieux d'étude préféré des étudiants internationaux, grâce à son panel d'études et ses dispositifs d'accueil et d'intégration des étudiants.

L'association participe à la Nuit des étudiants du monde (NEM) 2022 qui aura lieu le 13 octobre 2022 au sein du village associatif. Elle proposera, à cette occasion, une *CosmoCheklist* utile pour toutes les démarches administratives, un agenda international mettant en valeur les événements importants pour les jeunes en mobilité et une animation sur les 35 ans d'Erasmus avec des jeux et des quizz.

Le budget prévisionnel est de 7 600 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 3 800 €.

4° - La professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation : Association médicale des étudiants de l'unité sud-ouest (AMEUSO)

Cette association œuvre depuis 9 ans pour garantir un accès à de nombreux outils de qualité et gratuits dans l'objectif de contribuer à l'égalité des chances. Le Tuteurât santé Lyon-sud, dépendant de l'AMEUSO, est une composante associative, formée d'étudiants en santé qui a pour objectif de proposer un service de préparation pédagogique et d'accompagnement psychologique pour les étudiants de la faculté de Médecine et de maïeutique Lyon-sud - Charles Mérieux.

Ce week-end de formation se déroulera du 2 au 4 septembre 2022 à Luc-en-Diois (Drôme) et réunira 90 nouveaux tuteurs, 35 membres du bureau et d'autres invités représentant des associations étudiantes lyonnaises et les fédérations étudiantes nationales.

Les tuteurs constituent le socle des missions pédagogiques réalisant une actualisation totale des cours de 1^{ère} année, des entraînements fréquents ou encore des permanences pendant lesquelles les étudiants viennent poser toutes leurs questions. Ce week-end de formation permet aux membres du bureau et aux tuteurs de former les nouveaux tuteurs. Cette formation, complète sur leurs rôles et tâches en tant que tuteurs et sur les différents moyens de communication, permet un meilleur accompagnement psychologique des étudiants et le développement d'une cohésion pérenne assurant une ambiance de travail propice au bon déroulement de l'année universitaire.

Le budget prévisionnel est de 9 000 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

b) - INSA tech4good

Cette association organise l'événement Le Campus du Libre qui a pour objectif de partager différents aspects du libre et des communs, allant du logiciel libre (Linux, Firefox, etc.), aux espaces communs gérés de manière collaborative (Wikipédia, *OpenStreetMap*, etc.) au campus de La Doua le 26 novembre 2022.

L'association propose des conférences de la part d'enseignants mais aussi d'associations locales ou internationales, des ateliers permettant de tester les outils et logiciels et un village des associations et des entreprises.

Le budget prévisionnel est de 4 000 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 500 €.

V - Modalités de versement des subventions

Le versement des subventions interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds qui devra parvenir au plus tard le 30 novembre. Chaque association devra en outre fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention si le programme d'actions ou le projet présenté n'étaient pas respectés et/ou en l'absence de présentation des justificatifs sollicités après réalisation du projet.

VI - Lancement de l'APIE 2023

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2023, l'organisation d'un nouvel APIE, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon, et sur la base des mêmes objectifs renouvelés, des mêmes thématiques que la 1^{ère} édition 2022.

1° - Les conditions d'éligibilité des projets

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants,
- les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission,
- l'APIE ne finance pas les voyages d'étude, d'agrément et l'organisation de congrès et de galas.

2° - Les modalités et le calendrier d'appel à projets 2023

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Ils seront instruits par ce service selon les objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- lancement de la phase 1 de l'appel à projets en septembre 2022
 - . clôture de dépôt des dossiers : octobre 2022
 - . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 1^{er} semestre 2023
- lancement de la phase 2 de l'appel à projets en mars 2023
 - . clôture de dépôt des dossiers : avril 2023
 - . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 2^{ème} semestre 2023.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux 2 phases de l'APIE 2023 est de 44 000 €, pour la Métropole et de 28 000 € pour la Ville de Lyon, sous réserve du vote des budgets 2023 par le Conseil métropolitain et par le Conseil municipal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 20 000 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de l'APIE 2022, 2^{ème} phase, selon la répartition ci-annexée,

b) - le lancement de l'APIE 2023 en 2 phases, suivant les critères d'attribution, les modalités et les calendriers, tels que décrits dans le rapport pour les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements, artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination,
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-287618-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
